

**COMMUNE DE VERQUIGNEUL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2011**

* * *

CONVOCATION DU 9 NOVEMBRE 2011

* * *

- ORDRE DU JOUR -

* * *

A) PERSONNEL

- 1 Personnel communal. Création d'un poste en contrat d'apprentissage

* * * * *

Suivant convocation du neuf novembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le quatorze novembre deux mil onze à dix sept heures trente sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne – M. HAVEGHEER Dominique - M. MASINGUE Jean-Claude – M. SOETE Christian - M. DIERS Guy – M. BUISINE Hervé - Me DELBARRE Marylène – M. DUHAMEL Lubin

EXCUSES : M. MICHAUX Jean-Marc a donné procuration à M. BOULET Henri
M. DELVILLE Jean-Luc - M. VERDOUCQ Jean-Noël –M. BLOQUEZ Alain - M. CARRE Michel – M. DUPUICH Christian – Me DELANOE Josiane.

Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

* * * * *

1) CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CREATION D'UN POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 16 novembre 1993 relative aux modalités d'application de la loi N° 92-675 et des décrets N° 92-1258 et 93 -162, relatifs à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social,

Vu la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'accord de principe donné par le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 30 septembre 2011 en attente de la réunion du Comité Technique Paritaire,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance du diplôme CAP Petite Enfance,

Considérant que la commune souhaite améliorer le service quotidien rendu aux habitants tout en inscrivant chaque personne bénéficiaire d'une création d'emploi en apprentissage dans un parcours global d'insertion,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir à un contrat d'apprentissage,

Considérant que l'apprentie sera rémunérée à 41 % du SMIC la première année, puis 49 % la deuxième année et 65 % la troisième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide le recours au contrat d'apprentissage en créant un poste,
- décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 21 novembre 2011 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Multi Accueil	1	CAP Petite Enfance Diplôme Niveau V	3 ans

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant convocation du neuf novembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le quatorze novembre deux mil onze à dix sept heures trente minutes sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne - M. HAVEGHEER Dominique - M. MASINGUE Jean-Claude - M. SOETE Christian - M. DIERS Guy - M. BUISINE Hervé - Me DELBARRE Marylène - M. DUHAMEL Lubin

EXCUSES : M. MICHAUX Jean-Marc a donné procuration à M. BOULET Henri M. DELVILLE Jean-Luc - M. VERDOUCQ Jean-Noël - M. BLOQUEZ Alain - M.

Michel - M. DUPUICH Christian - Me DELANOE Josiane.

Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

* * * * *

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Henri BOULET

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	16
Présents :	9
Procurations :	1
Excusés :	6
Votants :	10
<u>Date de convocation</u>	
9 novembre 2011	
Date de réunion	